

BBT

JWo / L10 / 080306

ÜE-2 Zwischenbericht 2

DISPOSITIF QUALIFICATIONS+

CANTON DE GENEVE

1 Ausgangslage

Verfahren zur Validierung von Bildungsleistungen sind eine zukunftsweisende Neuerung für das schweizerische Berufsbildungssystem. Für die Partner der Berufsbildung besteht noch Klärungsbedarf in Bezug auf die praktische Ausgestaltung bei der Umsetzung der Verfahren.

Das Bundesamt für Berufsbildung und Technologie (BBT) initiierte deshalb das nationale Projekt „Validierung von Bildungsleistungen“ (bisher „Validation des *acquis*“), welches auf eine enge Zusammenarbeit zwischen Bund, Kantonen und Organisationen der Arbeitswelt ausgerichtet ist.

Ein Kern-Produkt des nationalen Projektes ist der nationale Leitfaden „Validierung von Bildungsleistungen. Der Erfahrung einen Wert verleihen“.¹ Der nationale Leitfaden enthält Anforderungen an die *Verfahren zur Validierung von Bildungsleistungen* und formuliert Kriterien für die Anerkennung dieser Verfahren durch das Bundesamt für Berufsbildung und Technologie. Er bildet den Referenzrahmen für die Entwicklung, die Anerkennung und die Ausgestaltung von anderen Qualifikationsverfahren.

Eine Anforderung des nationalen Leitfadens verlangt, dass die Verfahren nach Vorgaben der übergeordneten Evaluation des Projektes „Validierung von Bildungsleistungen“ evaluiert werden.² Die mit der übergeordneten Evaluation beauftragte Firma KEK-CDC Consultants hat zuhanden des Steuerungsausschusses des nationalen Projektes eine Grundlage erarbeitet, welche die Evaluationen von *Verfahren zur Validierung von Bildungsleistungen* unterstützt und erleichtert (vgl. Kapitel 2 Grundlagen).

Übergeordnete Evaluation Phase 2 (üE-2)

Die erste Etappe der übergeordneten Evaluation, die üE-1, wurde von Oktober 2005 bis Februar 2006 durchgeführt. Sie beobachtete sechs unterschiedliche Ansätze zur Validierung von Bildungsleistungen.³ Einen nationalen Referenzrahmen gab es zu diesem Zeitpunkt nicht. Inzwischen liegt der nationale Leitfaden vor. Die zweite Etappe der übergeordneten Evaluation, die üE-2, antwortet deshalb auf eine neue Fragestellung: Wie wird der Leitfaden von Projekten und Dispositiven in den Kantonen und in den regionalen Zusammenschlüssen angewendet? Ist er brauchbar im Hinblick auf die Institutionalisierung der Validierung von Bildungsleistungen, die ab Ende 2009 vorgesehen ist.

KEK-CDC Consultants ist am 15.4.2007 mit der üE2 beauftragt worden. Die üE2 soll Übersicht über den Umgang mit dem nationalen Leitfaden herstellen, Verfahren anhand der Kriterien Adäquanz, Effektivität, Effizienz, Relevanz und Nachhaltigkeit vergleichen, gute Praktiken beim Aufbau und der Umsetzung der Validierungsverfahren identifizieren sowie die Verantwortlichen vor Ort in Bezug auf deren eigene Evaluationen unterstützen und Vernetzung und Wissenstransfer unter den Evaluationspartnern fördern.

¹ Bundesamt für Bildung und Technologie BBT, Vernehmlassungsdossier „Validierung von Bildungsleistungen. Der Erfahrung einen Wert verleihen“, 4. Oktober 2006

² Vgl. Nationaler Leitfaden, Abschnitt 4.2, Kriterien für die Anerkennung eines *anderen Qualifikationsverfahrens* durch das BBT, Kriterium Nr. 18.

³ cf. KEK-CDC Consultants, Übergeordnete Evaluation 'Validation des *acquis*' – Evaluation von sechs anderen Qualifikationsverfahren, Biel, 21.2.2006 (Schlussbericht, Materialien, Kurzfassung) unter <http://www.bbt.admin.ch/themen/berufsbildung/00106/00404/00525/index.html?lang=de> <http://www.bbt.admin.ch/themen/berufsbildung/00106/00404/00525/index.html?lang=fr>

Gegenstand der üE-2 sind die unten aufgeführten Verfahren, Entwicklungen und Koordinationsaktivitäten in

- ausgewählten Kantonen mit laufenden oder in Entwicklung begriffenen Vorhaben:
 - Kanton Genf, Qualifications +
 - Kanton Wallis, Dispositiv Val-Form
 - Kanton Zürich, Validierungsverfahren und Nachholbildung FaGe
 - Kanton St. Gallen, Kompetenzenbilanz
 - Kanton Bern, Visuelle Kommunikation
- zwei interkantonalen Gruppierungen mit unterschiedlicher Ausrichtung:
 - ZBK (Zentralschweizer Berufsbildungsämter Konferenz): FaGe
 - Commission de la CLPO (conférence latine de l'enseignement post-obligatoire)
- ausgewählten Organisationen der Arbeitswelt (OdA) auf nationaler Ebene, die Qualifikationsprofile und Bestehensregeln definieren müssen:
 - Hotel&Gastro Formation: Restaurationsfachfrau/-mann
 - OdA Informatik Berufsbildung Schweiz I CH: Informatiker/in
 - OdASanté: Fachangestellte/r Gesundheit

Die übergeordnete Evaluation verbindet sich mit den Evaluationen, die in Kantonen und Verbänden für die von ihnen entwickelten Verfahren eingeführt worden sind.

Die Evaluation eines individuellen *Verfahrens zur Validierung von Bildungsleistungen* beobachtet und beurteilt ein einzelnes Verfahren in den Kantonen oder in einem Berufsverband. Die übergeordnete Evaluation (üE) sammelt und beurteilt Daten und Erkenntnisse aus den Evaluationen von individuellen Validierungsprojekten. Der nationale Leitfaden ist der Referenzrahmen für beide Evaluationen.

Diese beiden Evaluationen unterscheiden sich zwar in Bezug auf den Evaluationsgegenstand, hingegen arbeiten beide nach denselben Systematik und orientiert sich an denselben Referenzen, nämlich

- den gesetzlichen Grundlagen und ihren Implikationen
- dem nationalen Leitfaden und seinen Implikationen.

Gesetzliche Grundlagen und deren Implikationen

Das Gesetz eröffnet die Möglichkeit, via ein anderes Qualifikationsverfahren, ohne formalen Besuch von Schulen, einen Titel zu erwerben.

Die mehrheitlich in Berufsschulen organisierten formalen Bildungswege und Prüfungsverfahren erhalten damit Konkurrenz. Sie sind nicht mehr der einzige Weg zu einem EFZ.

Die anderen Qualifikationsverfahren relativieren den bisherigen Königs weg in der Berufsbildung. Sie bieten eine Alternative dazu. Ihre Radikalität liegt darin, dass sie – zumindest im Grundsatz und der Philosophie nach – auf formelle, schulische Bildung fast ganz verzichten. Sie legen den Akzent nicht mehr auf den Weg zum beruflichen Abschluss, sondern auf den Nachweis, dass die verlangten beruflichen Kompetenzen vorhanden sind.

Der nationale Leitfaden und seine Implikationen

Der nationale Leitfaden beschreibt die minimalen Anforderungen an die Ausgestaltung von *Verfahren zur Validierung von Bildungsleistungen*. Er definiert die Prozess-Schritte (Phasen), legt die Dokumente fest und bestimmt wesentliche Akteure.

Der Leitfaden will eine schweizweit gleiche Interpretation und Ausgestaltung der so genannte „anderen Qualifikationsverfahren“ (Art. 33, Art. 35 BBG) erreichen – wobei der Vollzug in die Verantwortung der Kantone gehört (Zentralisierung vs. kantonale Vielfalt).

Der Leitfaden erhebt damit den Anspruch der thematischen Führerschaft in Sachen anderer Qualifikationsverfahren.

Die OdA's erhalten bedeutenden Einfluss auf das Verfahren, indem sie die Qualifikationsprofile (das Référentiel), die Prüfungsverfahren und die Bestehensregeln definieren (sollten).

Der nationale Leitfaden definiert ein Validierungsverfahren, welches den Zugang zum Beurteilungsverfahren möglichst offen und das Ausmass an (formellen) Prüfungen möglichst gering halten will.

Diesen Ansprüchen müssen die einzelne Verfahren gerecht werden.

2 Analyse

Canton de Genève: Qualifications +

THEMEN	BEMERKUNGEN (principale source : dossier de présentation pour le GRDP)
Stand des Verfahrens	<p>Suite à une enquête de la Commission externe d'évaluation des politiques publiques conduite en 1997 et aux constats sévères concernant la politique de formation des personnes actives non qualifiées, faisant état de lacunes importantes dans ce domaine, le Conseil d'Etat genevois décide de développer une politique globale de formation des personnes non qualifiées, qui intègre notamment la validation des acquis.</p> <p>Depuis janvier 2000, le canton, en accord avec l'OFFT, a développé son dispositif de validation des acquis destiné aux adultes non qualifiés au bénéfice d'une expérience professionnelle.</p> <p>Par la mise en place d'un cadre légal cantonal solide (loi sur la formation professionnelle récemment révisée et nouvelle loi sur la formation continue des adultes), l'Etat de Genève se positionne résolument en faveur de la promotion de la qualification des adultes. Le système du chèque de formation, notamment, ouvre un large accès aux mesures de qualification.</p> <p>De 2000 à 2007, plus de 7'000 personnes ont reçu une information sur le dispositif Qualifications+.</p> <p>4'000 personnes ont déposé une demande.</p> <p>3'000 personnes sont entrées dans le dispositif, parmi lesquelles 2'600 ont terminé leur bilan de compétences.</p> <p>1'850 personnes ont obtenu leur CFC .</p> <p>111 commissions de validation ont été organisées et 1'130 Attestations de qualifications ont été émises pour un total de 35 métiers.</p> <p>Actuellement, plus de 600 personnes sont inscrites dans le dispositif.*</p> <p>Le Canton a récemment présenté son dossier devant le groupe de reconnaissance des procédures (GRDP) et obtenu l'autorisation provisoire de l'OFFT.</p>
	<p>* état novembre 2007, source : dossier pour le GRDP</p>
Fokus Selbstverständnis Interpretation des Auftrags	<p>Le Canton a mis en place Qualifications+, centre de compétences rattaché à l'Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (OFPC).</p> <p>Les principales missions de Qualifications+ sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'information au public - le suivi des candidats tout au long de la procédure - la coordination entre les différents partenaires - la formation des experts - le développement de la validation des acquis dans de nouveaux métiers selon les besoins.
Begründung für das gewählte Berufsprofil	<p>Qualifications+ développe son offre de validation des acquis dans les différents métiers à partir des demandes d'une personne, d'une entreprise ou d'une association professionnelle.</p>

Bedarf	Il n'y a pas à proprement parler d'analyse de besoins. L'approche développée à Genève est très pragmatique : on essaie de répondre aux demandes qui se présentent. La plupart des demandes émanent des personnes intéressées, c'est-à-dire des candidats potentiels. Il arrive également que des entreprises (il y en a eu 3 en 3 ans) ou des associations professionnelles (par ex. pour les assistantes dentaires) formulent des demandes.
Nachfrage	<p>La réponse au besoin peut même être individuelle : Certaines procédures, dans certaines professions, ont été mises en place pour une seule personne et n'ont eu lieu qu'une seule fois.</p> <p>Le choix des professions est dicté par l'expérience des personnes. Jusqu'en 2004, il n'y avait pas de limite, en tout cas au niveau théorique, dans le choix des professions (phase pilote).</p> <p>Le besoin n'est pas quantifié.</p> <p>Les métiers actuellement couverts par le dispositif genevois sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Assistant-e en information documentaire ▪ Assistant-e dentaire ▪ Assistant-e médicale ▪ Assistant-e d'hôtel ▪ Automatieien-nne ▪ Bijoutier-ère ▪ Carreleur-se ▪ Conducteur-trice de camion ▪ Cordonnier-ère ▪ Cuisinier-ère ▪ Décorateur-trice ▪ Employé-e de commerce ▪ Esthéticien-ne ▪ Fleuriste ▪ Gardien-ne d'animaux ▪ Graphiste ▪ Horticulteur-trice ▪ Informaticien-ne ▪ Laborantin-e en chimie ▪ Maçon-ne ▪ Gestionnaire en logistique ▪ Marbrier ▪ Mécanicien-ne d'automobiles AL ▪ Mécanicien-ne 2 roues ▪ Nettoyeur-se en bâtiment ▪ Opticien-ne ▪ Polisseur-se ▪ Polymécanicien ▪ Sommilier-ère ▪ Vendeur-se et gestionnaire de vente
Partner	<p>Les partenaires du dispositif Qualifications + sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le centre de bilan (CEBIG) ▪ Les associations professionnelles ▪ Les experts professionnels ▪ Le service « Examens et Certifications », organe de l'OPFC qui établit les CFC et organise les Commissions de validation ▪ La Commission de validation des acquis ▪ Les institutions de formation qui assurent les formations complémentaires ▪ Le-la candidat-e. <p>NB : le-la candidat-e est nommé-e en tant que partenaire dans l'un</p>

	<p>des documents portés à notre connaissance : la brochure « la validation des acquis dans l'obtention d'un diplôme professionnel ». La mention du-de la candidat-e comme partenaire du dispositif mérite d'être relevée.</p> <p>En effet, une forte motivation et une implication intensive des personnes sont nécessaires à la réussite d'une telle démarche. C'est sur la base des éléments que la personne réunit que la validation repose, ainsi que sur sa capacité à argumenter auprès des expert-e-s quant à sa maîtrise des compétences requises.</p>
ZIELGRUPPE	
anvisierte Zielgruppe	<p>Le groupe cible est très large, puisque la démarche s'adresse, dans l'absolu, à toute personne non qualifiée dans n'importe quelle profession. Il est à noter que le groupe cible potentiel, ainsi défini, représente un volume d'approximativement 40'000 personnes.</p> <p>L'accès effectif à un nombre croissant de professions demande un certain temps de développement, et dépend aussi de l'accord des associations professionnelles concernées, ce qui ne va pas de soi dans tous les métiers.</p> <p>Selon une brochure d'information, la validation des acquis s'adresse aux personnes « qui ont une expérience professionnelle et extra professionnelle importante, mais qui doutent souvent de leurs capacités à suivre une formation, qui ne perçoivent pas toujours son sens, et qui n'ont pas de repères sur leur niveau de capacité. La validation des acquis permet de commencer la formation par un acte de reconnaissance officielle et de changer la perception qu'ils peuvent avoir par rapport à la formation ».</p>
Zulassungsvoraussetzungen für Teilnehmende	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 5 ans d'expérience professionnelle ▪ Avoir acquis les compétences du métier visé ▪ Etre domicilié-e ou contribuable dans le canton de Genève depuis au moins un an.
ZIELE	
geplante Ziele	<p>Le dispositif Qualifications+ permet au public d'obtenir un CFC à partir d'une validation des acquis expérientiels au sens du guide national, mais aussi offre les autres possibilités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Obtenir une attestation cantonale de qualifications dans un domaine professionnel ▪ Obtenir un ou plusieurs certificats modulaires du Brevet fédéral de formateur-trice d'adultes ▪ Obtenir une attestation cantonale de qualifications dans le domaine des compétences clés.
PROZESSE	
Phase 1 Information und Beratung	<p>Accueil, information et conseil</p> <p>Qualifications + propose aux candidats intéressés par l'obtention d'un CFC des séances d'information à l'OPFC ou en entreprise, ainsi qu'une brochure explicative contenant des fiches de demande</p>

	<p>d'admission.</p> <p>Les personnes remplissant les conditions légales envoient à Qualifications+ les documents utiles.</p> <p>Après vérification et analyse de la demande, les personnes sont reçues en entretien individuel pour mettre en place leur projet. Le-la conseiller-ère veille à ce que le projet de la personne coïncide avec les procédures, il-elle lui explique le processus d'obtention du diplôme ou de l'attestation visée, définit les étapes à franchir pour la réalisation de l'objectif.</p>
<p>Phase 2 Bilanzierung</p>	<p>Bilan de compétences</p> <p>Après la procédure d'information et de conseil, Qualifications+ oriente le/la candidat-e vers le Centre de bilan (CEBIG) pour la phase de bilan de compétences.</p> <p>Un-e conseiller-ère en bilan accueille la personne lors de séances collectives, puis la reçoit individuellement en entretien pour l'aider à identifier ses compétences. La démarche de bilan alterne des moments d'atelier en groupe et d'entretiens individuels. Elle comporte quatre phases :</p> <ul style="list-style-type: none"> - analyse des expériences - auto-évaluation des compétences par rapport aux exigences du CFC - l'évaluation des compétences par des experts professionnels - la synthèse du bilan, qui positionne le candidat par rapport aux exigences du CFC. <p>Le-la candidat-e effectue une comparaison entre les compétences qu'il-elle a identifiées et les exigences du CFC. Sur cette base, il-elle constitue un dossier de preuves pour les branches professionnelles, ainsi que pour la culture générale.</p> <p>Il est à noter que les prestations du CEBIG ne s'adressent pas uniquement au public en quête de validation des acquis. Selon son rapport d'activités 2006, 22% des bilans effectués au CEBIG étaient des bilans de validation d'acquis.</p>
<p>Phase 3 Beurteilung</p>	<p>Evaluation</p> <p>Le dossier est évalué par des experts professionnels qui, après un entretien de vérification, se prononcent sur les domaines atteints. Un rapport est établi et remis au-la conseiller-ère en bilan, qui constitue un dossier de validation.</p> <p>Qualifications+ transmet les dossiers de validation au service « Examens et Certifications » et demande l'organisation de commissions de validation.</p> <p>Qualifications+ représente les candidats et apporte des compléments d'information si nécessaire lors des commissions de validation.</p> <p>Qualifications+ délivre les Attestations de qualification.</p>
<p>ergänzende Bildung</p>	<p>Formation complémentaire</p> <p>Qualifications+ propose une formation complémentaire en fonction des besoins individuels du ou de la candidat-e.</p>

	<p>Une planification de cette formation modulaire ainsi qu'un planning d'examens sont établis jusqu'à l'obtention du CFC, dans les domaines pour lesquelles le-la candidat-e n'a pas demandé de validation d'acquis ou n'a pas atteint le niveau requis.</p>
Délivrance du CFC	<p>Qualifications+ réunit les documents nécessaires, notamment l'Attestation de qualifications et les résultats d'examens partiels, afin que le service « Examens et Certifications » de l'OFPC puisse établir le CFC.</p>
RESSOURCEN	
Kosten des Verfahrens	<p>Il n'y a pas d'information sur les coûts de développement du dispositif ou des procédures.</p> <p>Concernant le coût de fonctionnement, Genève indique un coût moyen de CHF 875'000.- par an (depuis l'année 2000). Ce coût comprend le bilan, les évaluations et les compléments de formation. Tous les frais de salaires, locaux, etc. ne sont pas inclus dans ce montant. Le coût d'un bilan de compétences et de l'évaluation par les experts est de CHF 2000.-.</p> <p>Qualifications+ fonctionne avec 4 conseillers-ères en formation et un 50% de secrétariat, représentant un total de 3.7 postes.</p>
Experten/innen	<p>L'évaluation est conduite par deux expert-e-s agréés par l'association professionnelle du domaine concerné. Ils interviennent en deux temps :</p> <ul style="list-style-type: none"> - lors de l'étape d'évaluation : examen de la validité des preuves lors d'un entretien avec le candidat et rédaction d'un rapport. - participation à la commission de validation qui attribue tout ou partie du titre en fonction des compétences du candidat.
Commission de validation des acquis	<p>La Commission de validation a pour attribution d'examiner la conformité des dossiers et la qualité des preuves et expertises, de décider si le-la candidat-e a atteint le niveau requis pour l'obtention de tout ou partie du titre concerné et de déterminer quels sont les compléments de formation nécessaires.</p> <p>Cette Commission permet de faire le lien entre les différents partenaires et réunit différents acteurs de la procédure :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des personnes représentant les ORTRAs du domaine concerné - des expert-e-s agréés par l'association professionnelle du domaine concerné - un-e représentant-e des directions de l'institution de formation qui délivre le titre - une personne représentant la direction de l'OFPC, qui préside la commission.
Gebühren für die Teilnehmenden	<p>Le chèque formation prévu par la loi cantonale permet aux participants d'accéder gratuitement à la procédure.</p>
ZUSAMMENARBEIT	

Zusammenarbeit mit andern Kantonen	<p>En tant que « canton pionnier » dans la validation des acquis, une activité particulière et intensive caractérise le canton de Genève, qui consiste dans sa très forte implication et son rôle moteur pour encourager et favoriser l'extension de la validation des acquis dans les autres cantons.</p> <p>Concernant la collaboration avec les autres cantons, notamment en Suisse romande, voir le chapitre concernant la Commission « validation des acquis » de la CLPO (Conférence latine de l'enseignement post-obligatoire).</p>
Collaboration avec l'OFFT	<p>Par ailleurs, Genève connaît une longue histoire de collaboration avec l'OFFT sur le dossier de la validation des acquis, et ce à plusieurs niveaux.</p> <p>Le canton de Genève est présent dans les principales instances concernées par le développement du projet aux plans fédéral et intercantonal.</p>
Zusammenarbeit mit der OdA	<p>Les associations professionnelles représentent un partenaire central dans la procédure, car aucune validation des acquis ne pourrait avoir lieu sans l'accord de l'association compétente pour le métier en question.</p> <p>Les associations ont un double rôle : la participation à l'élaboration des outils d'évaluation des compétences et l'expertise au sein de la Commission de validation.</p> <p>30 associations professionnelles sont actuellement impliquées dans le dispositif genevois de validation des acquis.</p>
Collaboration avec le service „Examens et Certifications“	<p>Ce service est un organe de l'OFPC qui délivre les CFC, organise les commissions de validation des acquis et assure le secrétariat des commissions.</p>
Collaboration avec les institutions de formation	<p>Des centres de formations sont mandatés par Qualifications + pour assurer les formations complémentaires. Ces institutions organisent des cours répondant aux besoins des candidat-e-s.</p> <p>Pour les métiers avec un effectif faible, les personnes sont intégrées aux cours avec les apprenants en formation initiales. Pour les métiers représentant un fort effectif, des centres de formation organisent sur mandat de Qualifications + des formations complémentaires sous forme modulaire.</p>
EVALUATION	

<p>Dispositif qualité</p> <p>Monitoring et évaluation</p> <p>Impact de la validation des acquis</p>	<p>A Genève, toutes les institutions de formation pour adultes doivent être certifiées eduQua pour pouvoir bénéficier de financements publics. Dans cet ordre d'idée, Qualifications+ a fait les démarches pour obtenir cette certification et l'a obtenue en 2003, puis renouvelée en 2006. Le CEBIG est également au bénéfice de la certification eduQua.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une statistique des attestions de qualification par professions est tenue. - Une évaluation externe a été effectuée en 2004 par la Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation (FPSE). - Le Canton de Genève a effectué une enquête de satisfaction statistique auprès de la population ayant obtenu un CFC par validation des acquis entre 2000 et 2005. Cette enquête aborde notamment les thèmes suivants: raisons du choix de la validation des acquis, durée de la procédure, effets du CFC sur la vie professionnelle ou personnelle après un an, impact sur la formation continue. <p>Le canton de Genève est certainement le seul actuellement en Suisse qui peut, en raison du nombre de validations effectuées, fournir des éléments relatifs à l'impact de la procédure de validation des acquis.</p> <p>Selon le dossier préparé par Genève pour le GRDP, les éléments suivants permettent de mesurer l'impact du dispositif :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. « Les résultats obtenus par Qualifications + démontrent que les candidats ont eu raison d'y croire, car quasiment tous (98%) valident tout ou partie du CFC. Actuellement, plus de 75% des CFC délivrés à Genève font l'objet d'une validation, les 25% restants font partie des métiers pour lesquels la validation des acquis n'est pas encore réalisée. » 2. « ...la progression spectaculaire du taux de réussite. En effet, le taux d'échec a chuté de 20% à 8%. Par ailleurs, seul 13% des personnes ont abandonné en cours de route. Une prise en compte effective des compétences ainsi qu'un suivi individualisé sont les clés du succès. » 3. « ...la diminution du coût pour l'obtention du CFC : globalement un CFC pour adulte revient environ à 3 fois moins cher aujourd'hui qu'en 1999, en incluant pourtant un bilan de compétences. La validation des acquis permet de réduire le nombre d'heures de formation tout en s'adaptant au mieux aux besoins réels des candidats. » 4. « ...une très forte reconnaissance et valorisation personnelle. Les enquêtes menées sur les effets de la validation des acquis font ressortir l'impact indiscutablement positif de la démarche pour les candidats. » <p>L'impact devrait être mesuré sur la base de facteurs durs (insertion sur le marché du travail, mobilité professionnelle, augmentation de salaire, effets sur les chiffres du chômage,...) et de facteurs mous, ce qui a été fait en partie au travers de l'évaluation de la FPSE (estime de soi, motivation pour la formation,...).</p> <p>L'enquête statistique conduite par l'OPFC auprès des personnes ayant bénéficié d'une procédure pourrait permettre d'objectiver de manière plus précise l'impact de la validation des acquis, en mesurant notamment divers paramètres liés à l'insertion professionnelle de ces personnes. Il semble que ce matériel est actuellement sous-exploité.</p>
--	--

RESULTATE

erreichte Zielgruppen

Nombre de CFC délivrés suite à une validation des acquis, par profession (source : tableau CLPO « carte de l'offre de validation des acquis, Genève 2000-2006 ») :

ASSISTANT(E) DENTAIRE	174
ASSISTANT(E) D'HOTEL	3
ASSISTANT(E) EN INFORMATION DOCUMENTAIRE	1
ASSISTANT(E) MEDICALE	13
AUTOMATIQUE(N)	4
BIJOUTIER(ERE) - OPTION JOAILLIER	1
CARRELEUR(EUSE)	1
COIFFEUR(EUSE) OPTION DAMES	1
CONDUCTEUR(TRICE) DE CAMION	9
CONFISEUR(EUSE) - PATISSIER(ERE-GLACIERE	1
CORDONNIER(ERE)	1
CUISINIER(ERE)	1
DECORATEUR(TRICE)	3
EMPLOYEE(E) DE BUREAU ET DE COMMERCE	386
ESTHETICIEN(NE)	3
FLEURISTE	1
GARDIEN(NE) D'ANIMAUX	1
GESTIONNAIRE EN ECONOMIE FAMILIALE	43
GESTIONNAIRE EN LOGISTIQUE	38
GRAPHISTE	5
HORTICULTEUR(TRICE) OPTION FLORICULTURE	1
INFORMATIQUE(N)	52
MACON(NE) (BATIMENT)	31
MARBRIER(ERE)	1
MECANICIEN(NE) D'AUTOMOBILES A.L.	2
MECANICIEN(NE) EN MOTOCYCLES	1
NETTOYEUR (EUSE) EN BATIMENT	65
OPTICIEN(NE)	1
PEINTRE EN BATIMENTS	1
POLISSEUR(EUSE)	39
POLYMECANICIEN(NE)	2
SOMMELIER(ERE)	16
VENDEUR(EUSE) ET GESTIONNAIRE DE VENTE	213
TOTAL	1115

3 Commentaires

Remarques générales

Par l'ampleur de l'expérience déjà accumulée, le dispositif Qualifications+ est à même de mettre en évidence quelles sont les conditions importantes pour le succès et la durabilité des projets.

Pour en évoquer les aspects les plus importants, le fait qu'il y ait eu, en amont, une forte volonté politique et un engagement clair de l'Etat semble avoir été déterminant. En effet, l'Etat de Genève a manifesté sa préoccupation quant à l'amélioration de l'accès à la formation et à la qualification professionnelle. Il s'est engagé résolument dans cette voie, en se dotant d'un appareil législatif solide et en ouvrant gratuitement l'accès au dispositif grâce au financement assuré par les chèques de formation.

L'implication de tous les partenaires concernés dès le développement du projet, la clarté des rôles et compétences de chacun, ainsi que la mise en place d'une structure de pilotage forte et reconnue de tous les acteurs sont également des facteurs de succès.

Adéquation

<p>Rappel des principales questions relatives à l'adéquation :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Les objectifs planifiés, le groupe cible visé, les mesures envisagées et les ressources prévues sont-ils suffisamment bien articulés les uns avec les autres ?▪ Les activités planifiées peuvent-elles être mises en oeuvre avec les ressources prévues ?▪ Peut-on répondre aux besoins avec ces objectifs et ces activités ?▪ Quels constats ont été faits dans le cadre de l'adaptation de la chaîne entre les besoins et les ressources ?	<p>Les objectifs, les groupes cibles, les mesures et moyens mis en œuvre sont adéquatement articulés. L'expérience et le nombre de certificats délivrés ont montré que le dispositif fonctionne avec les ressources prévues et qu'il répond à un besoin.</p> <p>La procédure est maintenant bien rodée. Les étapes, les démarches et les outils sont bien structurés et formalisés. Les rôles et compétences respectives de chaque partenaire, à chaque étape, sont clairement définis.</p> <p>Les ressources disponibles permettent la mise en œuvre des activités planifiées, qui elles-mêmes permettent de répondre aux objectifs.</p> <p>Plus de 60% des demandes aboutissent.</p> <p>Par la mise en place des « Commissions de validation », le canton de Genève a tenu à créer un organe transparent intégrant l'ensemble des partenaires sociaux et donnant une certaine solennité à l'événement. Ceci permet ainsi de tenir compte du « rôle social et politique » de la validation des acquis.</p> <p>Une difficulté persiste dans le développement de la validation des acquis dans certaines professions, en raison de la « frilosité » de certaines associations.</p> <p>Des adaptations se sont avérées nécessaires, concernant le nombre des conseillers engagés dans le dispositif, les tarifs du CEBIG et ceux liés aux compléments de formation, qui ont été augmentés.</p>
--	--

Efficacité

Questions :

- Les objectifs visés par les responsables de la procédure ont-ils été atteints une fois la *procédure de validation des acquis* mise en place ? Dans quelle mesure ?
- Les activités planifiées ont-elles été réalisées tel que prévu ou a-t-il fallu les adapter ?
- Le budget a-t-il été respecté ?
- La *procédure de validation des acquis* a-t-elle atteint le groupe cible ?
- Quels constats tire-t-on pour l'orientation des procédures en regard de l'efficacité ?

Les objectifs sont globalement atteints. En effet, le dispositif a montré une réelle efficacité dans son fonctionnement.

Il répond au besoin et atteint une partie de la population cible, et ce dans une trentaine de professions déjà.

Il a su améliorer son efficacité par la baisse du taux d'échec, passant de 20% à 8%.

Un dispositif de qualité et de suivi statistique a été mis en place.

Le budget est respecté.

Au-delà du dispositif lui-même, Genève évoque le problème d'efficacité lié au développement des profils de qualification et au manque d'engagement de certaines OrTras, ainsi qu'à la lenteur du processus fédéral.

Efficience

Questions :

- Quel est le rapport entre les coûts engagés (personnel, matériel) et les objectifs atteints (p. ex. nombre de certifications obtenues dans le cadre de l'autre procédure de qualification) ?
- Quels constats tire-t-on pour l'orientation des procédures en regard de l'efficience ?

Selon les données du Canton de Genève, on constate une importante « diminution du coût pour l'obtention du CFC : globalement un CFC pour adulte revient environ à 3 fois moins cher aujourd'hui qu'en 1999, en incluant pourtant un bilan de compétences. » C'est la réduction du nombre d'heures de formation qu'implique la validation des acquis qui entraîne cette baisse de coût (voir tableau ci-dessous).

Autrement dit, pour l'obtention de 3 fois plus de CFC, il y a une augmentation du coût total de 20%, avec une réduction par 3 du taux d'échec.

Il semble donc que la combinaison entre : accompagnement et suivi individualisés, validation des acquis et gratuité de l'ensemble des prestations soit un facteur favorisant l'efficience.

Tableaux des coûts pour les CFC émis par l'Ofpc - Qualifications+

Ce tableau est établit sur les données du service de la comptabilité.

En 1999 personnes ne faisant de bilan de compétences, l'accompagnement se met en place

Dès 2000 l'accompagnement est mis en place, le bilan de compétence est systématique et la validation des acquis entre progressivement en action

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	Moyenne
									CFC
Coût	800000	823900	921300	966400	802932	904294	900000	788'164	
CFC	102	161	175	174	287	242	261	234	
Coût moyen	7843	5117	5265	5554	2798	3737	3448	3368	4222

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	Moyenne linéaire
									CFC
	100	158	172	171	281	237	256	229	311
	100	103	115	121	100	113	113	99	118
Coût moyen	100	65	67	71	36	48	44	43	

Pertinence

Questions :

- L'effet de la *procédure de validation des acquis* couvre-t-il les besoins ?
- Les résultats obtenus dans le cadre de la *procédure de validation des acquis* contribuent-ils à couvrir les besoins identifiés lors de la planification ?
- Quels constats tire-t-on pour l'orientation des procédures ?

Une procédure est pertinente si elle a un impact démontré, notamment si elle jouit d'une bonne visibilité, qu'elle remplit un réel besoin, qu'elle touche les bonnes personnes, qu'elle est fortement sollicitée et qu'elle est reconnue sur le marché du travail.

Pour pouvoir évaluer la pertinence, la qualification et la quantification du besoin sont importantes. C'est plus une « demande » qu'un besoin dûment qualifié qui entraîne la mise en place d'une procédure dans une profession donnée. Cette demande peut émaner d'une personne, d'une association ou d'une entreprise. Le consensus entre professionnels concernés détermine la mise en œuvre de la procédure.

Dans l'état de développement du dispositif, ces critères sont atteints sectoriellement. Or, par rapport à l'ambition de toucher l'ensemble de la population non qualifiée, le dispositif est encore limité : il y a environ 40'000 personnes sans qualification, donc potentiellement concernées, et « seulement » environ 1'500 ont bénéficié de la procédure. De plus, parmi celles-ci, 60% étaient déjà au bénéfice d'une qualification.

Un élément indicatif de la pertinence de la procédure réside dans l'allègement du parcours de formation.

Durabilité

Questions :

- La procédure est-elle consolidée ?
- Les associations professionnelles l'acceptent-elles ?
- Y a-t-il une volonté politique ?
- Cela répond-il à un besoin justifié ?
- Le financement est-il garanti ?

La procédure est consolidée.

L'acceptation est bonne chez les associations déjà engagées dans la procédure.

La question de l'acceptation de la procédure par la marché du travail ne se pose pas directement : en effet, pour le marché, il semble que ce soit le CFC qui compte, indépendamment de la voie suivie pour son obtention.

La volonté et la légitimité politiques, les bases légales consolidées depuis plusieurs années, le financement via le chèque de formation, la mise en place d'une structure de pilotage forte et reconnue, la collaboration avec les partenaires, donnent une bonne probabilité de durabilité au dispositif genevois.

Bonnes pratiques

Au-delà des bonnes pratiques ou facteurs de succès déjà cités plus haut, le canton de Genève a souhaité insister sur plusieurs éléments importants à ses yeux comme étant de bonnes pratiques. Ces éléments ont été communiqués par les responsables genevois de Qualifications + lors de la journée organisée par KEK-CDC le 12 novembre 2007 :

- L'importance centrale du bilan de compétences

Au travers de la démarche du « portfolio », qui a été adaptée pour le dispositif de validation des acquis, on relève l'importance de l'accompagnement par des conseillers en bilan qualifiés. Cet accompagnement facilite la constitution, par le-la candidat-e, de son dossier de preuves (dossier ciblé).

On relève également l'importance de prendre en compte les expériences extraprofessionnelles lors du bilan. En effet, si on peut constater que les compétences strictement professionnelles (compétences-métier) peuvent être démontrées prioritairement (voire exclusivement) à partir du bilan des expériences professionnelles, il ne faut pas perdre de vue que les autres types de compétences, à savoir les compétences méthodologiques, personnelles et sociales, trouvent le plus souvent leur source dans des expériences extraprofessionnelles. Il est donc essentiel que le bilan intègre cette dimension.

Il ne faut pas perdre de vue le fondement même de la validation des acquis, selon lequel c'est la notion de preuve qui est centrale et qui doit prévaloir. Ceci est d'autant plus vrai que l'évaluation des acquis par les experts se fait essentiellement sur la base du dossier de preuves, qui revêt donc une importance centrale (conformément à ce que prévoit le guide national). De plus, le canton de Genève a toujours souhaité éviter de faire des mises en situation.

Dans cette optique, le fait de tenir compte sans restriction de tous les domaines d'expériences, puis d'analyser les expériences pertinentes en fonction du profil de qualification (qui revêt également une importance centrale) est une bonne pratique.

- **Le maintien de la „veille“ pour le développement d'une „culture de la validation des acquis“**

Il s'agit d'ancrer la validation des acquis dans le système de formation professionnelle, et ce auprès de tous les milieux et personnes intéressés. Dans cette optique, la transparence, la communication soutenue et continue, le soin apporté dans l'entretien des relations avec les acteurs sont primordiaux.

- **La loi cantonale**

On relève ici l'importance d'une assise claire des missions et des rôles respectifs des différents partenaires. De plus, la loi est un point d'ancrage et sert de référence pour tout le monde.

- **La formation des experts**

« Un rôle qui ne s'improvise pas ! »

Il s'agit de développer la culture de la validation des acquis et de veiller à bien rester sur le « terrain » de la validation des acquis (tentations de glissements vers des procédures proches d'un examen).

- **La gratuité**

Elle permet l'accès effectif à tous vers la procédure.

Elle garantit l'égalité de traitement.

Elle favorise la maîtrise des coûts, par la réduction des coûts de la formation complémentaire.

C'est un moteur important pour favoriser la formation continue des adultes.